

Améliorer la scolarisation des enfants de moins de trois ans

Cadre de référence

Loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013: Article 5

« Dans les classes ou les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif précisées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Cet accueil donne lieu à un dialogue avec les familles. Il est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les départements, collectivités et territoires ultramarins. »

Accueil en école maternelle, scolarisation des enfants de moins de 3 ans : [circulaire n°2012-202 du 18-12-2012](#)

Projet éducatif territorial : [circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013](#)

Ressources disponibles :

sur le site national eduscol : [lien](#)

sur le site départemental maternelle42 : [lien](#)

La scolarisation d'un enfant de deux ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle implique de la part de tous les acteurs concernés une réflexion approfondie et la mise en œuvre de moyens humains et matériels nécessaires pour garantir la réussite de la prise en charge de ces jeunes enfants. Dans le cadre de l'élaboration du projet éducatif territorial, une attention particulière est accordée à ces enfants dans l'organisation des temps scolaire et périscolaire afin de leur proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Ce document a pour objet de spécifier les conditions particulières adaptées à la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Il a trois objectifs :

- prendre en compte des repères concernant le développement physique, moteur, cognitif, affectif et social de l'enfant et les besoins liés à son âge ;
- créer et maintenir des relations de confiance avec les parents, condition indispensable à une intégration réussie à l'école ;
- traiter les questions d'organisation à prévoir.

Il s'adresse à tous les acteurs de la mise en œuvre de la scolarisation des enfants de deux ans, à la fois les personnels de l'éducation nationale (inspecteurs, directeurs d'école, enseignants) et des collectivités territoriales concernés et à leurs partenaires (parents, responsables des structures petite enfance, représentants des collectivités territoriales). Cette scolarisation est le projet de toute l'équipe pédagogique et fait partie intégrante du projet d'école.

1 Accueillir les enfants et leurs parents à l'école maternelle

Inscrire et admettre

L'entrée à l'école maternelle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

L'école maternelle n'étant pas obligatoire, les parents font le choix d'inscrire leur enfant et s'engagent alors à respecter les contraintes liées à cette scolarisation (horaires, fréquentation assidue). L'inscription se fait en mairie dès le mois d'avril et au plus tard au mois de juin précédant la rentrée avec les documents nécessaires : justificatifs de

domicile, livret de famille, attestation de vaccinations obligatoires (antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique) ou justificatif de contre-indication. La mairie délivre alors un certificat d'inscription et indique l'école du secteur où sera scolarisé l'enfant (sauf demande de dérogation).

L'admission à l'école fait l'objet d'une rencontre entre le directeur de l'école (maternelle ou primaire) et les parents. Le projet pédagogique et éducatif est alors expliqué aux parents et les échanges portent sur l'enfant et sur les conditions de sa fréquentation scolaire : nécessité d'une fréquentation quotidienne et régulière, possibilité d'adapter les horaires, période d'adaptation.

Aménager la rentrée

Avant la rentrée scolaire, des moments sont proposés par l'équipe éducative pour permettre à l'enfant de découvrir l'environnement scolaire en étant accompagné. Cette découverte, en présence d'un adulte qui le connaît bien, permet à l'enfant d'être en sécurité affective dans un environnement inconnu et aux membres de l'équipe éducative de faire progressivement connaissance avec chaque enfant: observations, premiers échanges individualisés.

Pendant les premières semaines de la rentrée scolaire, les parents sont accueillis dans la classe sur un temps quotidien progressivement décroissant. La séparation parents-enfants, étape sensible, nécessite une attention toute particulière de l'école et ne peut être traitée de manière uniforme pour tous les enfants. L'accueil est un temps essentiel pour permettre à l'enfant de s'installer dans une activité et d'accepter de se séparer en confiance.

Afin d'aider les équipes éducatives à concevoir des aménagements adaptés, des propositions de démarches et de supports sont disponibles sur le [site maternelle42](#).

2 Prendre en compte les besoins des enfants

L'organisation de la transition entre la maison et l'école nécessite de prendre en compte les [besoins](#) de chaque enfant par un accueil quotidien adapté. Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes en particulier en début d'année scolaire.

Un Agent Territorial Spécialisé des Écoles maternelles est attaché à chaque classe accueillant des enfants de deux ans. Placé sous la responsabilité du directeur d'école pendant le temps scolaire, il assiste l'enseignant dans tous les moments de la journée scolaire, en particulier pour la prise en compte des besoins physiologiques et de l'hygiène des jeunes enfants. Dans tous les moments de vie quotidienne, l'organisation matérielle, pédagogique et humaine facilite l'autonomie de l'enfant.

L'éducation à la propreté réalisée dans la famille est prolongée à l'école dans le respect de l'intimité de chaque enfant.

Lorsqu'une collation est proposée aux enfants, elle est organisée de préférence à l'accueil et constitue un véritable temps éducatif.

Le temps de repos est modulable tout au long de l'année scolaire, au fur et à mesure que l'enfant grandit et que son rythme de vie change. S'il a lieu à l'école, il est situé le plus près possible du repas. S'il a lieu au domicile de l'enfant, celui-ci peut revenir à l'école après avoir dormi selon un horaire convenu entre la famille et l'école. Les réveils échelonnés à l'école permettent un accueil personnalisé dans la classe par l'enseignant.

3 Organiser l'école et la classe pour favoriser la mise en œuvre des apprentissages

L'organisation de l'école et de la classe exige à la fois rigueur dans sa conception et souplesse dans sa mise en œuvre pour prendre en compte les besoins et les évolutions de chaque enfant. Elle fait l'objet de concertations régulières au sein de l'équipe éducative.

Répartition pédagogique

La répartition des élèves dans les classes s'élabore en conseil des maîtres avec une attention particulière aux conditions d'accueil des enfants les plus jeunes sur la journée et au cours de l'année scolaire. Dans le cas fréquent des classes multi-âges (choisies ou contraintes), l'instauration de temps et d'espaces dédiés aux enfants les plus jeunes est nécessaire pour prendre en compte leurs besoins spécifiques.

Aménagement et équipement

Les locaux et le matériel de l'école doivent être adaptés à l'âge et à la taille des enfants. Les règles de sécurité ([normes spécifiques des enfants de moins de 36 mois](#)) et les contraintes pédagogiques imposent une réflexion conjointe entre la commune et l'ensemble de l'équipe éducative à propos de l'aménagement et de l'équipement matériel.

Une scolarisation réussie est attentive aux conditions suivantes:

- un aménagement des espaces facilitant le besoin de mouvement des enfants, offrant des expériences multiples d'activités et propice aux jeux et manipulations;
- un point d'eau dans la classe ou à proximité pour favoriser l'autonomie progressive de l'enfant dans les gestes de la vie quotidienne (se laver les mains et boire en cas de besoin);
- une salle de repos avec des couchettes individuelles à proximité de la classe, pouvant être utilisée comme espace de jeux à d'autres moments de la journée;
- des espaces de jeux à l'extérieur, si possible avec un accès direct;
- des espaces d'activités variés, riches et stimulants avec des modalités de rangement fonctionnelles.

Organisation du temps

L'alternance des différents temps d'activités se construit progressivement au fur et à mesure de la prise de repères rassurants pour les enfants. L'organisation du temps est donc évolutive tout au long de l'année scolaire. Prenant en compte les capacités physiques et psychiques des enfants ainsi que leurs besoins physiologiques, elle est nécessairement différenciée par tranche d'âge, y compris dans les classes multi-niveaux. Encadrées par les enseignants, les récréations rythment la journée et sont organisées avec soin (lieu, moment, durée).

4 Coopérer et travailler en équipe autour de l'enfant

Échanger avec les parents

La qualité des échanges entre l'école et les parents est une condition nécessaire à la réussite de l'accueil des enfants et de leur scolarisation. Pour qu'une relation de confiance se construise, l'école doit proposer des modalités adaptées de dialogue avec les familles, individuellement et collectivement.

Les parents sont informés régulièrement de l'évolution de leur enfant et en retour, sont invités à partager leurs observations.

Au moment de la rentrée scolaire, les parents sont invités à rencontrer l'ensemble de l'équipe éducative ainsi que d'autres parents pour construire leur appartenance à la communauté éducative, comprendre le fonctionnement de l'école et s'impliquer progressivement dans la vie de l'école (conseil d'école, association de parents).

Lors de rencontres organisées à différents moments de l'année scolaire, l'équipe enseignante présente et explicite les activités proposées à l'école. Comme dans tous les autres niveaux d'enseignement, deux [réunions](#) collectives au moins sont organisées au cours de l'année scolaire selon des modalités à diversifier et à adapter au contexte de l'école.

Des temps de concertation et de formation

L'accueil des enfants de moins de trois ans est le projet de toute l'école et se fonde sur leurs intérêts. L'équipe enseignante s'appuie sur des temps réguliers de concertation avec tous les acteurs concernés afin de concevoir, mettre en œuvre et réguler une action pédagogique cohérente et adaptée.

Une formation complémentaire est proposée aux enseignants et associée en partie sur des temps communs les personnels territoriaux.

Contenu de formation :

- le développement du jeune enfant et ses besoins
- l'accueil de l'enfant et de ses parents
- la relation aux familles
- l'aménagement de l'espace et du temps
- les actions éducatives et pédagogiques : la place et le rôle des adultes encadrant
- les apprentissages langagiers